

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 18 MARS 2025**

Étaient présents :

Collège A

Éric BERTON
Georges LEONETTI
Laurence MOURET
Rachid OUTBIB
Jean-Baptiste PERRIER
Christine POPLIMONT

Collège B

Julien FROMONOT
Sophie GEBEIL
Erwan TRANVOUEZ

Collège BIATSS :

Linda DJOUABLI
Nicolas HOLZMANN
Bruno POUVELLE
Emmanuelle ROSA

Collège Usagers :

Evan FILIBERT
Ychem KHAYYOUR
Gaël PEIGNARD
Yann SOLTERMANN

Personnalités extérieures :

Frédérique MATTIO
Jean-Michel SIBUE

Étaient représentés :

TIR Fathia a donné pouvoir à Linda DJOUABLI.
BRANDT-POMARES Pascale a donné pouvoir à Éric BERTON.
VINATIER Adrien a donné pouvoir à Éric BERTON.
DORIOL Alexandre a donné pouvoir à Georges LEONETTI.
BEROUD Christophe a donné pouvoir à Rachid OUTBIB.
MAURIAT Caroline a donné pouvoir à Rachid OUTBIB.
SOUHAMI Julie a donné pouvoir à Jean-Baptiste PERRIER.
PRIGENT Perrine a donné pouvoir à Jean-Baptiste PERRIER.
DUFEU Pierre-Yves a donné pouvoir à Linda DJOUABLI.
MAILLE Laure a donné pouvoir à Nicolas HOLZMANN.
OUAHHABI KHARBACH Sabine a donné pouvoir à Bruno POUVELLE.
GOMEZ Vincent a donné pouvoir à Emmanuelle ROSA.

RIBAUD Anne a donné pouvoir à Laurence MOURET.
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à Georges LEONETTI.

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36

Quorum : 18

Nombre de présents : 19

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : .14

Nombre de membres absents :3

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 19+14, soit 33 présents ou représentés

Étaient absents sans représentation :

Emmanuelle LE BARBENCHON
Marie-Laure GUIDI
Louna COMBY

Membres de droit présents :

Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services
Raphaël ZGANIC-AUBERT, Agent Comptable

Personnes invitées :

Quentin ACQUATELLA, Vice-président étudiant
Denis BERTIN, Vice-président délégué de la fondation Amidex
Cécile BOZZO, Vice-présidente déléguée aux affaires générales en formation
Julien CALABRO, Directeur administratif adjoint de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales
Maryline CRIVELLO, Vice-présidente du Conseil d'administration
Nathalie DANNEELS, Chargée du pilotage de projets transverses à la Direction de la Recherche et de la Valorisation
Idoya DE PONCINS, Directrice générale adjointe des services Formation et internationalisation
Ségolène DURAND, Directrice de la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier
Elizabeth MAUNIER, Associée audit au Cabinet Deloitte
Florence MESSINA, Directrice des Affaires Financières
Laurence MOURET, Directrice de l'UFR Sciences
Antoine PARROT, co-directeur administratif de la Fondation Amidex
Guillaume PIANEZZE, Directeur des Ressources Humaines
Isabelle POULIQUEN, Vice-présidente numérique, évaluation stratégique et qualité
Damien VERHAEGHE, Vice-président Richesse Humaine et Patrimoine
Damien VOGEL, Directeur Général Adjoint des Services, Pôle pilotage et ressources

La séance est ouverte à 13 heures et 20 minutes.

L'appel est réalisé.

Le quorum est atteint.

INTRODUCTION

M. Éric BERTON commence en demandant qu'un secrétaire de séance soit désigné.

Mme Emmanuelle ROSA est désignée secrétaire de séance.

M. Éric BERTON annonce que le traitement des points de l'ordre du jour va être modifié pour faire passer les points budgétaires en priorité pour répondre aux problématiques d'emploi du temps de chacun ; la date de la réunion du Conseil d'Administration ayant été décalée sur la demande de l'Intersyndicale.

Afin de faciliter la lecture du procès-verbal, l'ordre de présentation des points ci-après suivra celui de l'ordre du jour adressé aux membres du Conseil d'administration en amont de la séance.

Actualités du Président

M. Éric BERTON déclare avoir nommé **Mme Caroline SIFFREIN-BLANC**, de la faculté de droits et de sciences-politiques, Vice-Présidente déléguée à la formation doctorale auprès du Vice-Président recherche, en remplacement de **Mme Nathalie RUBIO** qui est démissionnaire. Il précise que **Mme Caroline SIFFREIN-BLANC** aura la charge du collège doctoral.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025

M. Jean-Michel SIBUÉ indique qu'il est l'auteur d'une question posée dans le procès-verbal qui était alors attribué à « *M. xxx* ».

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, fait remonter une erreur de compréhension d'une de ses allocutions en page 9.

La phrase indique : « **M. Bruno POUVELLE**, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande comment sont conciliées l'habilitation des comptes et les tailles de haie avec les risques d'incendie en particulier sur le campus de Luminy. » Il ne s'agissait pas de l'habilitation des comptes, mais de la limitation des tontes.

M. Rachid OUTBIB pense avoir fait une remarque, après le point 1.b concernant la limitation des tontes. Il déclare avoir dit que la décision du Conseil d'Administration du mois de septembre, d'augmenter de façon importante les droits d'inscriptions pour les étudiants étrangers, va aggraver la situation d'une catégorie d'étudiants.

M. Éric BERTON demande que la phrase exacte soit envoyée par mail à la DAI pour qu'elle soit ajoutée au procès-verbal.

Il met ensuite aux voix le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Sujets d'actualités et d'orientation générale concernant la politique de l'établissement

1.a. Actualités de l'établissement

1.a.1. Rapport d'activités de l'année 2024 et orientations 2025 de la Fondation Universitaire Amidex

M. Denis BERTIN débute sa présentation en indiquant que ce rapport d'activité a été validé à l'unanimité par le comité de pilotage et le conseil de gestion de la fondation Amidex. Il rappelle quelques éléments de contexte actuel :

1. Lancement au mois de janvier 2024 de la feuille de route 4.0 sur le thème de la simplification de la vie des membres du site (enseignants, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, étudiants). Pour le lancement de cette feuille de route, la direction de la fondation a suivi un processus important, avec des échanges avec un conseil stratégique international, avec le conseil d'administration d'Aix-Marseille Université ainsi qu'avec le comité de pilotage de la fondation. Des échanges se sont également tenus avec l'ensemble des partenaires du site ainsi qu'une présentation de la feuille de route directement sur les campus ;
2. Travail depuis plus de trois ans autour de la norme ISO 9001 qui est une certification management projet. À la fin de l'année 2024, la Fondation a obtenu sa certification ;
3. La Fondation doit rendre des comptes sur la manière dont elle opère. Dans ce cadre, un travail a été mené sur les mesures d'impact en intégrant un nouvel agent au mois de mai 2024 pour travailler sur ce sujet.

La Fondation souhaite valoriser tous les projets réalisés au sein du site, sur les thématiques dites importantes au regard de la stratégie de l'État sur les sujets France 2030.

Pour s'assurer que les orientations sont conformes aux diverses évolutions, la fondation est suivie de manière bisannuelle par le conseil stratégique international. Deux séquences se sont tenues ; une au mois de février et une autre au mois d'octobre.

La seconde rencontre a permis de travailler avec **M. Stefan ENOCH** sur le cadrage de la réflexion, notamment sur la manière dont se positionnera la fondation dans les années à venir, et d'évoquer des éléments plus spécifiques.

M. Antoine PARROT apporte des précisions sur les trois volets financés par la fondation Amidex.

Il rappelle qu'il s'agissait d'une année charnière où ont été lancés les derniers appels à projets de la feuille de route 3.0 sur la période 2021-2023 parallèlement au lancement des premiers appels à projets de la feuille de route 4.0.

M. Antoine PARROT présente les projets de cofinancement menés par la fondation sur les volets attractivité et recherche.

Il présente ensuite les grandes actualités sur le volet Institut d'Établissement pour l'année 2024.

Concernant le volet France 2030, il indique que 123 projets France 2030 sont en cours actuellement.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande si en page 78 du rapport d'activités, lorsque l'apprentissage est évoqué, est-ce spécifiquement avec le CFA Epure.

M. Damien VOGEL répond que le volet apprentissage se gère en partenariat avec tous les CFA et pas uniquement avec un CFA.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande ce qui est entendu par le terme « bloc de compétences cumulables », toujours en page 78 du rapport d'activités.

M. Jean-Baptiste PERRIER explique que cela permet, pour un stagiaire en formation, année par année, d'inscrire la compétence qui correspondrait à un bloc. Si ce dernier obtient les quatre blocs qui correspondent au diplôme, il peut ainsi valider le diplôme. Le cumul de blocs permet donc d'accéder au diplôme auquel ils se rattachent.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande si cela est le cas pour tous les diplômes.

M. Jean-Baptiste PERRIER répond positivement.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, comprend qu'il s'agit d'un principe similaire à la licence en quatre ans avec la possibilité de moduler ses apprentissages. Elle demande s'il y a une habilitation particulière pour pouvoir passer sur ce modèle en bloc de compétences.

M. Denis BERTIN répond négativement, mais demande à la directrice générale adjointe des services Formation et internationalisation de répondre avec plus de précisions.

Mme Idoya DE PONCINS explique que pour que les stagiaires puissent bénéficier du dispositif « Booster » et fonctionner en bloc de compétences, le diplôme doit être référencé au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT FSU SUD, demande les raisons de la cessation d'activités des trois instituts.

M. Denis BERTIN répond que les cessations d'activités des instituts ne remettent pas en cause la qualité scientifique des membres qui les composaient. Il rappelle ensuite le processus qui a mené à ces cessations d'activités. Après trois ans de travail, les entités sont repassées devant ce même conseil stratégique international qui a émis trois avis défavorables quant au fait que les structures aient réussi à mettre en place le plan ayant émané de la note de cadrage trois ans auparavant. Il souligne que la Fondation s'était engagée à ce que toutes les actions entamées avant les avis défavorables soient poursuivies. Il précise que contrairement à ce qu'il se passe aujourd'hui sur certains continents les missions ne se sont pas arrêtées du jour au lendemain et les personnels doctorants ont la possibilité d'aller au bout de leur contrat, ce dernier n'est pas arrêté de manière subite.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande comment s'organise la thématique du post-doc, faisant référence à la page 9 du document de présentation. Elle rappelle qu'elle avait eu un échange avec le Président en Formation Spécialisée du CSA (F3SCT) sur le fait qu'il existait des bourses de doctorat « taguées » handicap, des postes d'Enseignant-chercheur, mais qu'il manquait le lien « post doc ».

M. Denis BERTIN répond que dans la continuité de la stratégie de l'établissement, un important travail, initié par le ministère des tutelles a été mené, sur les doctorants en situation de handicap. Dans un premier temps, la fondation Amidex est venue conforter des budgets complémentaires ainsi que la possibilité de recruter des doctorants en situation de handicap puisque certains candidats n'arrivant pas à trouver de support étaient connus. Ensuite, un appel d'offres, non thématique, post-doc en situation de handicap a été lancé, il s'agit du seul. Ce

dernier a eu un succès au niveau local, national et international avec une quinzaine de candidatures réceptionnées. Sept ont été sélectionnées, dans des thématiques très variées, notamment de la chimie, avec une femme chercheuse en situation de handicap qui a obtenu le prix L'Oréal en 2024.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, déclare que ce sont des projets de l'établissement dont le syndicat se félicite.

M. Antoine PARROT présente les perspectives 2025 des actions pour la fondation Amidex.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande ce qui est entendu derrière la notion « soutien RH aux plateformes ».

M. Denis BERTIN répond qu'un travail conséquent est en cours sur ce sujet-là, notamment avec le projet Tiger qui vise à accompagner l'offre de formations en termes de transformation et d'inciter les étudiants à travailler autour de trois aspects : conforter leur socle recherche, leur parcours international, mais surtout pouvoir, le plus rapidement possible s'imprégner des aspects pratiques et pas seulement sous forme de travaux pratiques classiques tels qu'ils sont connus. Concernant plus précisément l'accompagnement RH aux plateformes, il explique qu'un travail a été initié il y a plusieurs années sur les plateformes recherches, avec un certain nombre de critères. Dans le contexte actuel, il s'avère que ces plateformes manquent de ressources humaines. Deux chantiers ont donc été ouverts, le premier visant à permettre à ces plateformes de demander des soutiens RH pour offrir un environnement technique et scientifique de compétences pour que ces plateformes fonctionnent. Le second chantier, piloté par le comité Aix-Marseille Université – CNRS – Inserm, vise à labéliser ces plateformes.

M. Erwan TRANVOUEZ revient sur une présentation effectuée il y a quelques temps sur la couverture disciplinaire et la mission d'Amidex pour les instituts d'établissement. Il rappelle qu'une réflexion sur l'interdisciplinarité s'était tenue. Dans le cadre de cette notion d'institut d'établissement, il demande si des axes seront favorisés ou valorisés.

M. Denis BERTIN répond qu'effectivement la fondation incite, dans le cadre de la stratégie de site, à avoir une certaine couverture sur l'ensemble des disciplines, pour défendre les thématiques importantes du site.

M. Erwan TRANVOUEZ demande des précisions sur la volonté de l'établissement d'accueillir des chercheurs étrangers, notamment américains. Il demande si l'institut servira de bras à Aix-Marseille Université dans cette démarche.

M. Denis BERTIN répond que les membres de la fondation Amidex sont depuis longtemps sensible aux situations de certains chercheurs se trouvant dans des zones de conflits. Sur la situation des États-Unis, à la suite de l'initiative du président, un gros travail a été mené, en lien avec la feuille de route 3.0. La plateforme a été ouverte mardi dernier et regroupe déjà une cinquantaine de candidatures. Les instituts et unités de recherche seront mobilisés dans les jours qui viennent.

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT FSU-SUD, explique le vote d'abstention de son syndicat sur ce rapport. Si le syndicat se satisfait de certains côtés positifs (handicap, accueil de chercheurs étrangers), les côtés négatifs font pencher le vote vers l'abstention, notamment le morcellement des financements dans l'enseignant supérieur et la recherche, la multiplication des appels à projets qui créent un travail considérable pour les chercheurs, la mise en concurrence et en compétition des laboratoires des unités de recherche et la précarisation du statut de chercheur avec une recrudescence de contrats à durée déterminée.

M. Denis BERTIN remercie **M. Bruno POUVELLE** pour ses remarques. Il remercie l'ensemble des parties prenantes et annonce que le site a mené un travail collectif incroyable pour que l'ensemble des enseignants-chercheurs puissent bénéficier du dispositif France 2030.

M. Bruno POUVELLE précise que les côtés négatifs qu'il a évoqués précédemment sont liés à la politique nationale. Il rappelle que c'est dans ce cadre qu'une motion avait été proposée lors d'un précédent Conseil d'Administration de l'Université.

Mme Maryline CRIVELLO remercie l'équipe de la Fondation, met au vote le bilan 2024 et les perspectives 2025 pour la Fondation Amidex.

Le rapport d'activités de l'année 2024 et les orientations annuelles pour l'année 2025 de la Fondation Universitaire Amidex sont adoptés à la majorité des membres présents et représentés (28 voix pour et 5 abstentions)

1.b. Stratégie de l'établissement

1.b.1 Approbation du compte financier de l'année 2024

Mme Florence MESSINA rappelle que les documents ont été adressés aux membres du Conseil d'Administration via l'AMUbox.

Elle débute son allocution en rappelant que le résultat du compte financier est déficitaire à hauteur de -6,7 millions d'euros. Il est cependant en amélioration par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget rectificatif qui prévoyait un résultat à -11,3 millions d'euros. Il est également relativement stable par rapport à l'exercice 2023. Ces résultats mettent en avant la volonté de l'établissement de contenir son déficit malgré les mesures de l'État.

En dehors de ce résultat, l'ensemble des critères de soutenabilité restent au vert même s'ils appellent à la vigilance sur la trajectoire des années à venir.

Elle revient ensuite sur les faits marquants de l'année 2024 :

1. Une campagne d'emplois 2024 selon les modalités de 2023 avec un prélèvement à 40 % et la poursuite des mesures GUERINI. Ces mesures en faveur des agents pèsent sur les finances de l'établissement à hauteur de 11 millions d'euros et ne sont compensées que pour partie. Elles ont donc un impact de 6 millions d'euros sur les comptes de l'établissement.
2. Le deuxième versement du COMP à hauteur de 3,9 millions d'euros avec la poursuite des axes de ce Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performances.
3. Une autre bonne nouvelle ; les dépenses de fluides sont en diminution de 4,3 millions d'euros par rapport au budget rectificatif.
4. Sur le volet patrimonial ; la poursuite du Contrat Plan État Région (CPER) 2021-2027 pour six opérations structurantes avec notamment la réhabilitation de bâtiments sur le campus de Saint-Charles en 2024 et la réception de l'opération de réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie dans le cadre d'un financement plan de relance.
5. La réception du Centre de Simulation Médicale sur le site Santé Nord à Marseille (SIMMAR), un projet du plan de relance à hauteur de 18 millions d'euros.
6. Quelques acquisitions de matériel scientifique dans le cadre de la recherche : une sonde atomique tomographique pour 3,1 millions d'euros et un cryomicroscope électronique pour 3,2 millions d'euros.

Elle présente ensuite quelques éléments réglementaires.

Elle rappelle que la particularité des établissements publics est d'avoir une double comptabilité, d'un côté la comptabilité budgétaire dans le cadre de la GBCP qui est définie en autorisation d'emplois et d'engagements, en crédit de paiement pour le volet dépenses, et les crédits de paiement qui sont plutôt de la comptabilité de caisses dans le cadre de décaissement.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT précise que le rôle de l'agent comptable est d'exécuter le budget et qu'il tient également une comptabilité générale qui est une comptabilité patrimoniale visant à retracer les emplois et les ressources de l'établissement ainsi que ses droits et ses obligations à travers les produits et les charges en droit constaté. Il explique qu'il s'agit d'une méthodologie un peu différente de la comptabilité budgétaire qui est une comptabilité d'encaissements et de décaissements. Les deux représentations de ces comptabilités distinctes visent à fournir des informations différentes et complémentaires. Elles permettent notamment de constater que le solde budgétaire est différent du résultat comptable puisque le solde budgétaire se définit comme la différence entre les encaissements et les décaissements alors que le résultat comptable se définit comme la différence entre les flux de droits et les flux d'obligations. Le résultat comptable vise à réaliser si l'établissement, en termes patrimoniaux, s'est appauvri ou enrichi.

Il souligne que les états financiers sont soumis à certification légale établie par le collège des commissaires aux comptes qui interviendra en fin de présentation.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT introduit la présentation de **Mme Florence MESSINA** sur les grands équilibres des comptes financiers 2024.

Mme Florence MESSINA signale qu'en comptabilité budgétaire, le compte financier 2024 présente un solde budgétaire négatif à hauteur de -37,5 millions d'euros. Elle explique cependant que le résultat est en amélioration par rapport aux prévisions du budget rectificatif. Cette amélioration résulte notamment d'une sous réalisation des crédits de paiement plus importante que la sous-réalisation des recettes encaissées. Le déficit du solde budgétaire sur les opérations fléchées s'élève donc à -20,7 millions d'euros.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT annonce que le résultat comptable patrimonial s'élève à -6,7 millions d'euros. Le résultat est donc en diminution d'un million d'euros par rapport au résultat patrimonial de l'année passée. Il précise que le taux de couverture des charges reste cependant très bon. Il explique que la capacité d'autofinancement permet d'investir, mais n'est pas suffisante pour la totalité des investissements, ce qui implique pour l'année 2024 un prélèvement sur le fonds de roulement de 11,5 millions. En termes de nombre de jours de charge décaissables, le fonds de roulement en fin d'exercice se situe à 31 jours, ce qui est supérieur au seuil d'alerte fixé à 15 jours.

Il poursuit sur le sujet de la trésorerie de l'établissement, alimentée d'une part par le fonds de roulement, d'autre part par le décalage entre les encaissements et les décaissements sur l'exercice. La trésorerie diminue de 39,8 millions d'euros et atteint en fin d'année 2024 un niveau final de 143,4 millions d'euros. Au regard de l'indicateur de la soutenabilité budgétaire qui prévoit un seuil d'alerte à 30 jours, la trésorerie de l'établissement se situe largement au-dessus, atteignant 76 jours de charges décaissables en fin d'exercice.

Mme Florence MESSINA entre ensuite dans le détail des dépenses en comptabilité budgétaire et en comptabilité générale.

Elle indique que la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) représente 77 % de l'ensemble des recettes encaissées de l'établissement sur l'année 2024 pour 562,6 millions d'euros. La SCSP est en baisse de 1,1 million d'euros par rapport à l'année 2023. Ces variations s'expliquent par la compensation des mesures GUERINI ainsi que la compensation du surcoût énergétique perçue en 2023 à hauteur de 5,5 millions d'euros sur le budget de fonctionnement et non renouvelée en 2024, mais aussi le rythme de versement des COMP, le contrat prévoyant un versement de 50 % en 2023, 30 % en 2024 et 20 % pour la dernière année.

D'une manière générale, les autres ressources, hors SCSP, représentent 165 millions d'euros avec une exécution à 85 %.

Les recettes de la formation sont en hausse de 2,2 millions d'euros par rapport à l'année 2023 avec un taux d'exécution à 94 %.

Elles se composent des droits d'inscription qui s'élèvent à 14 millions d'euros et qui se composent des droits d'inscription nationaux, des diplômes d'établissement et des droits différenciés. La taxe d'apprentissage est en hausse par rapport à l'année 2022 et par rapport aux prévisions budgétaires qui avaient été prudentes par rapport aux modalités de collecte.

L'activité contractuelle représente 101 millions d'euros pour l'année 2024 et est en diminution par rapport à l'année 2023 avec un taux de réalisation à 81 %.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT explique que le total des produits de l'année 2024 correspond au total des produits encaissables. Il annonce que le total des produits constatés sur l'année 2024 est de 757,4 millions d'euros, en diminution de 17,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Il présente le détail des 699 millions d'euros de produits encaissables. Il indique que les produits en ressources propres après retraitement en droit différencié sont également en hausse de 1,8 million d'euros. Pour synthétiser, il annonce que les produits encaissables sont en hausse alors que les produits calculés sont en baisse.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, si une baisse générale est constatée, **Mme Florence MESSINA** annonce cependant que les dépenses de gardiennage sont en hausse, que ces dépenses de fonctionnement englobent également l'engagement du nouveau marché des commissaires aux comptes pour six années ainsi qu'une reprise de l'activité colloque.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT présente les charges en comptabilité générale. Il indique que ces dernières sont en diminution, mais que cela doit être pris avec parcimonie.

Il indique que la présentation montre les différents types de charges. Elles sont en augmentation de 2,3 % sur l'exercice. Il souligne l'importance de rapporter la valeur en million d'euros en pourcentage pour pouvoir analyser les chiffres. Les charges décaissables hors masse salariale sont en diminution, après retraitement, de 5,5 millions d'euros. Il explique ensuite que la diminution des charges d'intervention est liée au fait que dorénavant ces opérations sont liées en compte de tiers.

Il annonce que le résultat est déficitaire de 6,7 millions d'euros. Ce chiffre représente la différence entre les produits et les charges. Si le résultat est décomposé en résultat d'exploitation, le résultat encaissable est positif de 11,3 millions d'euros, mais le résultat calculé est déficitaire de 18,1 millions d'euros.

M. Guillaume PIANEZZE présente la partie sur l'atterrissage de la masse salariale. Il explique que concernant le schéma d'emplois, la politique de ressources humaines de l'établissement a

été maintenue. Il note la titularisation de 20 agents BIATSS contractuels, le maintien du nombre de promotions de PR par la voie de l'article 46-3, la promotion des professeurs agrégés et/ou certifiés en maîtres de conférences via l'article 26-1-2, l'application du groupe de travail de l'agenda social pour proposer un reclassement aux agents d'entretien et la poursuite de la prise en charge centrale de l'intégralité du versement du complément indemnitaire annuel.

Il précise ensuite l'impact lié au déficit de la soutenabilité partielle des mesures GUERINI qui incombent à l'établissement.

Concernant la SCSP, la variation sur un an s'élève à 10,8 millions d'euros.

Sur les dépenses liées à la masse salariale, **M. Guillaume PIANEZZE** annonce que la mesure de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat a pris fin en 2024.

Il explique qu'il y a des décalages de recrutement par rapport aux prévisions de la campagne d'emplois. Ces écarts sont justifiés notamment par des concours infructueux, les sorties de personnel entre le mois de septembre et le mois de décembre de l'année ainsi que des décalages par rapport aux prévisions de recrutement dans le cadre du Contrat d'Objectifs, Moyens et Performance (COMP).

Dans le cadre du plafond d'emplois consommé en variation, cela se traduit par écart de 33 états équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Concernant les comptes des fondations, **M. Raphaël ZGANIC-AUBERT** rappelle que les comptes ne sont plus agrégés aux comptes sociaux d'Aix-Marseille Université. Il annonce que les comptes des fondations Amidex et Iméra ont été approuvés par les conseils de gestion dans les semaines précédentes.

Mme Florence MESSINA rappelle qu'il a été voté dans le cadre du Conseil d'Administration que les comptes de gestion des fondations seraient désormais simplement approuvés.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT indique que le résultat de la fondation Amidex est quasiment à l'équilibre.

Concernant la fondation Iméra, **M. Raphaël ZGANIC-AUBERT** annonce que le résultat s'élève à 3 367 euros. Il précise que pour les fondations, les notions de fonds de roulement et de trésorerie ne sont pas réellement significatives.

Mme Elizabeth MAUNIER, représentant le collège des commissaires aux comptes, rappelle le contexte de la mission du collège qui est la certification des comptes. Elle rappelle que le périmètre d'actions concerne la comptabilité générale et non pas la comptabilité budgétaire. Elle souligne que dans le cadre de l'établissement du rapport de certification, des règles d'indépendance de déontologie doivent être respectées. Elle explique que dans le cadre de leur intervention, le collège des commissaires aux comptes a actualisé ses connaissances de l'organisation, adapté son approche d'audit en fonction des risques et du mode de contrôle interne et réalisé des sondages et des tests de cohérence sur les comptes d'Aix-Marseille Université ainsi que des fondations.

Elle indique que le calendrier d'intervention s'est étalé du mois de novembre jusqu'à aujourd'hui. Elle souligne l'harmonie dans laquelle la mission s'est tenue avec une bonne qualité d'échanges.

Elle présente les points d'attention sur lesquels les travaux se sont focalisés cette année :

1. Un résultat déficitaire depuis trois ans
2. Les évolutions réglementaires, notamment avec la modification du référentiel sur les comptes consolidés

Elle rappelle que pour l'année 2023, les comptes d'Aix-Marseille Université et des fondations avaient été certifiés sans réserve. Des observations relatives à l'exclusion des fondations universitaires des comptes d'Aix-Marseille Université avaient été remontées. Cette opinion était sans réserve, tant sur les comptes consolidés que sur les comptes sociaux. En 2024, les comptes sont également certifiés sans réserve, ce qui signifie qu'ils sont réguliers, sincères et qu'ils traduisent les opérations de l'exercice écoulé de manière fidèle, qu'il s'agisse des comptes sociaux, consolidés ou les comptes des fondations.

Mme Emmanuelle ROSA, pour la liste UNSA Éducation, souhaite rebondir sur une partie de la présentation de **M. Guillaume PIANEZZE** sur les périodes de préparation au reclassement (PPR) et souhaite remercier les doyens, doyennes, directeurs et directrices qui s'impliquent dans cette démarche de reclassement en acceptant d'accueillir dans leurs équipes des personnels qui font l'objet de maladies et d'accidents de la vie. Elle se satisfait que ces équipes dirigeantes fassent preuve d'humanisme et d'humanité malgré la période de récession dans laquelle se trouve l'établissement.

M. Rachid OUTBIB, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, demande une explication sur la chute de 50 % des droits d'inscription entre les années 2023 et 2024.

M. Raphaël ZGANIC-AUBERT répond que cette diminution est liée au fait qu'il n'y a plus d'exonération des droits d'inscription en produits. Il s'agit de l'effet retraitements dans les produits et les charges, évoqué précédemment.

M. Damien VERHAEGHE précise qu'il s'agit simplement d'un changement de méthode comptable.

M. Bruno POUVELLE, pour la liste CGT-FSU-Solidaires, regrette que la présentation n'ait pas été transmise en amont de la réunion, rendant le suivi de la présentation difficile.

M. Bruno POUVELLE précise que l'Union Étudiante, qui lui a donné procuration, a décidé de voter contre.

Il procède à la lecture d'un commentaire de Mme Sabine OUAHHABI-KHARBACH pour l'Union Étudiante.

Concernant les droits différenciés, **M. Éric BERTON** répond que l'exonération est effectuée à hauteur de 75 % et rappelle que cette décision a été prise dans le cadre du Conseil d'Administration, instance composée de personnes démocratiquement élues. Il souligne que cette exonération coûte 12 millions d'euros à l'établissement, il s'agit d'un effort conséquent sur le budget de ce dernier. Le déficit étant de 6,7 millions d'euros, si ces 12 millions d'euros étaient ajoutés, l'établissement ne serait pas en déficit. Il affirme cependant que le choix d'exonérer à hauteur de 75 % ces étudiants n'est pas remis en cause.

Sur la question relative à la méthode retenue pour revenir à l'équilibre, **M. Damien VERHAEGHE** répond que les deux années de campagne d'emplois avec un taux de prélèvement supérieur aux années précédentes est un des axes retenus. Il annonce qu'à l'issue de ces deux années d'économie le résultat devrait revenir à l'équilibre.

M. Éric BERTON rappelle que les coûts liés à l'énergie sont passés de 24 à 15 millions d'euros.

Concernant l'exonération des frais d'inscription extra-communautaires, **M. Quentin ACQUATELLA** justifie la prise de position de l'Union Étudiante en indiquant que le cadre légal limite la possibilité d'exonérer les frais d'inscription à hauteur maximale de 10 % de la population étudiante. Le syndicat ne pouvant s'opposer à la loi, ils ne voteront pas contre, mais cela à contrecœur.

Le compte financier de l'année 2024 agrégé et consolidé d'Aix-Marseille Université est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions).

Le compte financier de l'année 2024 du Budget Annexe Immobilier d'Aix-Marseille Université est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions).

Le compte financier de l'année 2024 de la Fondation Universitaire Iméra est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions).

Le compte financier de l'année 2024 de la Fondation Universitaire Amidex est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions).

1.b.2. Plan pluriannuel d'investissement

M. Damien VERHAEGHE introduit la présentation en rappelant que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) regroupe des opérations, essentiellement patrimoniales, mais aussi des achats de gros équipements. Il déclare que le PPI est généralement présenté de manière bisannuelle. Face à la situation économique de l'établissement, les services ont travaillé à des propositions de réorientation de certains volets du PPI, en direction notamment des opérations de sécurité. Ce nouveau PPI introduit également des recettes nouvelles, notamment dans le cadre d'appels à projets remportés par la direction du patrimoine (DEPIL). Il conclut son introduction en expliquant que toutes les réorientations budgétaires ont été faites au profit des opérations de sécurité, la DHSE étant amenée, chaque mois, à proposer de nouvelles opérations de sécurité pour répondre aux prescriptions des commissions de sécurité. Il était donc nécessaire de disposer de marges de manœuvre financières nécessaires au bon déploiement de ces actions sans pour autant mobiliser le fonds de roulement de l'établissement.

Mme Florence MESSINA rappelle que jusqu'à l'année dernière le PPI était actualisé au moment du vote du budget initial. Cette année la méthodologie a été modifiée puisque l'information du niveau de fonds de roulement ayant été connue à la fin de l'année 2024, cela a permis de prendre des orientations plus sincères et en lien avec les fonds réellement disponibles.

Elle rappelle les objectifs du PPI tels qu'ils avaient été prévus en 2021 :

1. Sanctuariser une partie des opérations pluriannuelles déjà en cours ;
2. Dégager, lorsque cela est possible, des leviers de financement pour les nouveaux projets stratégiques de l'établissement tout en garantissant leur suivi ;
3. Contribuer à la mise en œuvre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) au service de la stratégie patrimoniale d'Aix-Marseille Université.

Elle indique que le PPI total s'élève à 68,2 millions d'euros et est en hausse de 7 millions d'euros par rapport à l'année 2023. Elle présente ensuite les montants relatifs à chacune des catégories regroupées dans le PPI. L'intégration d'une enveloppe de sécurité s'élevant à hauteur

de 4,3 millions d'euros est à noter. Elle précise que les opérations prioritaires sont encore en cours d'identification. Des projets arbitrés en 2024 se rajoutent au PPI et ont permis des économies sur d'autres opérations.

Elle présente ensuite un focus sur les opérations financées par la CVEC.

Elle indique que la délibération est une synthèse des évolutions significatives du Plan Pluriannuel d'Investissements pour l'année 2024 :

1. Opérations du reliquat historique CFA : + 2,6 M€
2. AAP Résilience : +1,7 M€ dont 1,1 M€ financés
3. Re priorisation au profit des opérations de sécurité (PPI Équipement SIMMAR, Recherche et SDN) pour 4,3 M€
4. Participation à l'opération de travaux PARAMED 2 (Re priorisation PPI Équipement SIMMAR) pour 2 M€
5. Nouvelle opération Hall Canebière +0,59 M€
6. RAIMU : + 0,24 M€.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande des précisions concernant la part ADAP.

Mme Florence MESSINA répond qu'il s'agit simplement d'un transfert de périmètre interne sur ces dépenses-là.

Mme Emmanuelle ROSA indique être très sensible à l'accessibilité sur les campus, elle remarque que l'établissement semble être très en retard sur le sujet. Elle demande également où est passé le volet amiante, même si elle ne doute pas de la sincérité et de la volonté de la direction de travailler sur le sujet.

M. Damien VERHAEGHE répond que l'enveloppe n'existe pas encore.

Mme Emmanuelle ROSA s'étonne, supposant qu'un volet amiante existait.

Mme Florence MESSINA répond que les équipes ont cherché, mais n'ont trouvé aucune information allant dans ce sens.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande des précisions sur le volet CUSTEL de Luminy.

M. Damien VERHAEGHE répond qu'il s'agit de la gestion en « co-propriété » des espaces communs sur le campus de Luminy. Ces dépenses sont financées sur le fonds de roulement de l'établissement.

Mme Emmanuelle ROSA demande si, comme pour tout syndic, la prestation vaut le prix.

M. Damien VERHAEGHE répond que le sujet est porté par le partenaire le plus important sur le site à savoir Aix-Marseille Université, mais que les choix sont faits en commun par les partenaires dans le cadre d'un comité de site. Il précise que chaque partenaire paye une quote-part en fonction de son poids en surface sur le site.

Mme Emmanuelle ROSA demande s'il s'agit du seul campus faisant l'objet d'un syndic.

Mme Aurélie PHILIPPE répond qu'il s'agit du seul campus composé de plusieurs propriétaires.

M. Éric BERTON met au vote le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (26 voix pour et 7 abstentions).

2. Affaires courantes dans les grands domaines d'action de l'établissement

2.a. Formation

2.a.1. Demande d'accréditation de l'INSPé pour l'année universitaire 2025/2026

Mme Cécile BOZZO explique que la demande d'accréditation arrive seulement maintenant, en décalage d'un an par rapport aux autres accréditations, car une réforme sur les INSPé était en cours, le ministère a donc décidé de les prolonger d'un an, l'accréditation arrive donc cette année.

Mme Cécile BOZZO précise cependant qu'un projet de réforme est à nouveau à l'étude, rendant l'avenir incertain.

Cette demande de réaccréditation prend effet à partir du 1^{er} septembre 2025. Aucune modification particulière n'est demandée par rapport à l'accréditation précédente.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer à la délibération.

La demande d'accréditation de l'INSPé pour l'année universitaire 2025/2026 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.a.2. Demande d'accréditation du centre CLES amU (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur), à compter de l'année universitaire 2024/2025

Mme Cécile BOZZO explique que la demande d'accréditation arrive en décalage, car les documents du ministère sont arrivés avec du retard.

Elle précise le périmètre de la demande d'accréditation et indique que la durée du contrat est de 2024 à 2029.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer à la délibération.

La demande d'accréditation du centre CLES amU à compter de l'année universitaire 2024/2025 est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix pour et 1 voix contre).

2.a.3. Demande d'ouverture de diplômes en partenariat international (DPI), à compter de l'année universitaire 2025/2026

Mme Cécile BOZZO indique qu'il y a trois demandes d'ouverture de diplôme en partenariat international ; un pour la faculté d'économie-gestion, deux pour la faculté de sciences politiques.

Pour la faculté d'économie-gestion, il s'agit d'un diplôme en partenariat avec l'université de Hong-Kong qui porte sur le Master finance, parcours gestion de patrimoine. L'objectif est d'ouvrir le diplôme au 1^{er} septembre 2025 avec des flux d'étudiants d'Aix-Marseille Université qui partiraient à Hong-Kong et inversement.

Pour la FDSP, le partenariat serait en lien avec l'université d'Ottawa pour la mention droit de l'environnement, parcours droit de la transition environnementale. Le second diplôme serait également en partenariat avec l'université d'Ottawa sur la mention droit de l'environnement, parcours droit international. Elle précise que les relations avec cette université existent depuis longtemps sur des DPI qui ont été fermés et qui seraient remplacés par de nouveaux diplômes sur un sujet porteur qui est le droit de l'environnement. Dans le cadre de ce partenariat, il s'agirait principalement de flux sortants avec des étudiants d'Aix-Marseille Université qui partiraient étudier à l'université d'Ottawa.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer à la délibération et précise que trois votes différenciés, un pour chaque diplôme, doivent être effectués.

La demande d'ouverture d'une diplomation multiple au sein de Master Mention finance, parcours gestion du patrimoine, conjointement avec l'Université de Hong Kong, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La demande d'ouverture d'une diplomation multiple au sein de la Mention droit de l'environnement, parcours droit de la transition environnementale, avec l'université d'Ottawa, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La demande d'ouverture d'une diplomation multiple au sein de la Mention droit international et droit européen, parcours droit international, avec l'université d'Ottawa, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.b. Direction des Ressources Humaines

2.b.1 Création de la Cellule mutualisée d'aide à la gestion des unités de recherche

Mme Aurélie PHILIPPE rappelle que cette cellule s'inscrit dans la démarche de simplification d'aide à la gestion des unités de recherche.

Mme Nathalie DANNEELS explique que cette structure mutualisée est construite à quatre établissements : Aix-Marseille Université, le CNRS, l'Insermet l'IRD. Elle indique que l'INRAE s'est retiré du projet. L'idée de cette cellule est de mettre en place une équipe d'assistants en gestion effectuant des missions ponctuelles dans les unités en difficulté.

Elle annonce qu'actuellement le groupe de travail analyse les critères de sélection et le processus de sélection pour répondre à l'ensemble des demandes.

Elle annonce que la mise en service officielle visée est au mois de septembre 2025. Pour le moment les équipes travaillent au mode opératoire.

Elle présente ensuite la liste de moyens humains à constituer pour la création de la cellule. Elle indique que le recrutement de trois personnes sur des supports Amidex est en cours. Elle précise que la structure devrait être installée dans des locaux CNRS, des travaux devant être réalisés. Pour le moment, la structure est installée de manière provisoire sur le site de La Canebière.

Concernant l'accompagnement des agents, ces derniers sont en cours de formation et sont impliqués dans la construction puisque ce sont eux qui écumant les processus proposés.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, se satisfait du lancement d'un tel projet, car un réel besoin est identifié. Elle est cependant surprise que le recrutement des agents ait déjà

été lancé alors que l'existence formelle de la cellule sera actée seulement après le vote du Conseil d'Administration.

Mme Aurélie PHILIPPE répond que le travail a démarré il y a plusieurs mois. Le projet a été présenté en CSA il y a quelques semaines ainsi que dans le cadre du COPIL Amidex et de la feuille de route 4.0. Elle explique que des agents déjà en poste au sein d'Aix-Marseille Université sont simplement transférés vers la cellule. Le reste des postes ouverts à recrutement sont visibles sur le site carrière interne.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, questionne le choix de la localisation de la cellule.

Mme Aurélie PHILIPPE répond que les échanges ont eu lieu dans le cadre du comité de suivi et du comité de pilotage. Une contrainte de disponibilités des locaux a donc orienté vers ce choix, discuté entre les partenaires qui répondent bien au besoin primaire d'espaces.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande s'il s'agit d'une participation au pot commun du CNRS de mettre à disposition les locaux.

Mme Aurélie PHILIPPE répond positivement.

M. Éric BERTON souligne que dans cette logique, Aix-Marseille Université passe au-dessus des problématiques nationales, et se satisfait que le CNRS participe à ce projet collectif.

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT FSU-SUD, est catastrophé que la situation en soit arrivée au point où la création d'une telle cellule est nécessaire.

M. Erwan TRANVOUEZ fait remonter des dégradations de fonctionnement pour obtenir par exemple des ordres de missions. Il reconnaît que la création de la cellule pourra aider sur ces volets-là, mais il regrette que les outils informatiques ne soient pas évoqués, ces derniers étant améliorables. Il suggère que le taux de satisfaction des personnels soit intégré au projet.

Mme Nathalie DANNEELS acquiesce et reconnaît que les indicateurs sont très importants. Elle indique qu'une étude qualitative sera menée, probablement un an après la mise en fonction de la cellule, pour récolter des retours d'expérience.

M. Éric BERTON souligne la nécessité de respecter le travail des personnels administratifs et la volonté de l'établissement de trouver des solutions sur ce sujet. Si les enseignants-chercheurs ont le droit d'être mécontents cela ne doit pas être au détriment du travail des autres agents.

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT FSU-SUD, demande un retour quantitatif sur le nombre de laboratoires ou de structures se trouvant sans gestionnaire.

Mme Nathalie DANNEELS répond qu'une enquête a été menée et un ordre de priorité a été établi par le comité de suivi local. Elle explique que tant que la cellule n'est pas officiellement créée, la communication est modérée et donc les demandes limitées.

M. Éric BERTON précise que l'établissement compense le désengagement du CNRS sur certains laboratoires en termes de gestionnaires.

M. Bruno POUVELLE, pour la CGT FSU-SUD, s'étonne que l'Inserm étant partie prenante du projet, n'ait pas mis de personnel à disposition dans le cadre du projet.

Mme Nathalie DANNEELS répond que pour le moment il ne dispose pas de moyens à mettre à disposition.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande des précisions concernant les rattachements hiérarchiques et organisationnels des personnels de la cellule.

Mme Aurélie PHILIPPE répond que les agents sont rattachés fonctionnellement à la responsable de la cellule. Les agents Aix-Marseille Université sont rattachés hiérarchiquement à la responsable de la cellule également. En revanche, les agents CNRS et IRD conservent leur rattachement hiérarchique à leur employeur.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, s'interroge sur le niveau du poste (ASI, pilotage de premier niveau), sachant que les missions énumérées dans le document sont de niveau catégorie B voir C (bon de commande, ordre de missions...) comme la plupart des gestionnaires de laboratoire.

Elle procède à la lecture d'une partie de la fiche REFERENS de l'ASI Bap J -Financier :

- Rédiger des actes juridiques concernant les recettes ou les dépenses sur l'ensemble d'un domaine de la gestion financière et/ou comptable
- Contribuer à l'élaboration du budget et des budgets rectificatifs correspondant aux prévisions de recettes et de dépenses
- Établir, à partir du système d'information de l'établissement, les états et bilans comptables et/ou financiers et les tableaux de bord nécessaires au suivi de l'activité
- Piloter les activités et rendre compte à l'aide de tableaux de bord (reporting)

Elle s'interroge sur les destinataires de ces indicateurs, étant donné qu'il n'y a pas de lien ni fonctionnel ni hiérarchique avec le directeur du laboratoire. Elle alerte sur le besoin que les attendus par les laboratoires et les missions assignées soient bien claires pour tous afin de prévenir les risques psychosociaux (RPS).

M. Éric BERTON met au vote la création de la Cellule mutualisée d'aide à la gestion des unités de recherche.

La Création de la Cellule mutualisée d'aide à la gestion des unités de recherche est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (27 voix pour et 5 abstentions).

2.b.2. Modification des critères d'attribution du RIPEC C3 (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs – Composante 3)

Mme Maryline CRIVELLO indique qu'à la suite de la modification de la date de la réunion du Conseil d'Administration, **M. Stefan ENOCH** n'a pu se libérer, le point est donc présenté par **M. Damien VERHAEGHE**.

M. Damien VERHAEGHE explique que la principale modification concerne surtout l'évaluation des missions des enseignants-chercheurs. Un arrêté ministériel de 2023 est venu modifier le processus d'évaluation des missions des enseignants-chercheurs sur la base des six missions de l'université.

M. Rachid OUTBIB questionne le mode d'articulation entre les décisions du CNU et les décisions du CAC. Il demande comment seront prises en compte les décisions du CNU.

M. Damien VERHAEGHE répond que de ce point de vue-là les éléments ont également changé. Chaque évaluation est indépendante, cependant les deux vice-présidents formation et

recherche travaillent actuellement à l'établissement d'une forme de moyenne. Il explique cependant que même si le CNU donne son avis, la décision finale revient au CAC restreint.

M. Rachid OUTBIB comprend qu'il serait possible de ne pas tenir compte du tout du CNU.

M. Damien VERHAEGHE répond positivement et propose d'adresser une note de la DGRH du ministère qui précise ce sujet.

Mme Maryline CRIVELLO souligne qu'une attention à l'avis du CNU est accordée. Cependant, il peut y avoir des situations où les parties formation et administrative peuvent être davantage valorisées par l'établissement tandis que le CNU prend en compte prioritairement la recherche.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, procède à la lecture d'une remarque sur la composante C3 du RIPEC : « *Pour la composante C3 du RIPEC, il est précisé que celle-ci peut être attribuée au titre du concours apporté à la vie collective des établissements au sens du 7ème alinéa de l'article 3 du décret du 6 Juin 1984 (ils concourent à la vie collective de l'établissement et participent aux conseils et instances prévus par le code de la recherche et le code de l'éducation ou par les statuts de l'établissement).* »

Est-ce que notre établissement reconnaît donc l'investissement de nos collègues EC dans les instances de dialogue social qui nécessitent un travail important pour les CSA et leur formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ? »

M. Damien VERHAEGHE précise que dans la réforme RIPEC le ministère n'a financé que le volet C3. Le volet C2 a lui été laissé complètement à la charge des établissements. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de budget supplémentaire pour le volet dit « collectif » du C3 mais uniquement sur le volet « recherche ». Cependant, il indique que quelques attributions ont été faites sur ce volet mais ne se souvient pas s'il s'agissait de fonctions d'élus au CA.

M. Erwan TRANVOUEZ, ayant fait partie des commissions ad hoc, précise que la question tend plutôt à faire évoluer la fiche d'évaluation pour qu'elle intègre une ligne « participation au conseil » par exemple. Si des lignes existent pour les activités d'équipe et les conseils d'UFR il ne semble pas qu'une ligne dédiée au Conseil d'Administration existe.

M. Damien VERHAEGHE contredit le propos de **M. Erwan TRANVOUEZ**. La page 10 du document fait bien état d'une ligne pour les activités d'intérêt général, intégrant les mandatures dans les conseils centraux.

M. Erwan TRANVOUEZ suggère que les évaluateurs soient formés.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote.

La modification des critères d'attribution du RIPEC C3 est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (26 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions).

2.c. Normatif

2.c.1. Modification de l'article 30 des statuts d'Aix-Marseille Université (Collège Doctoral)

Mme Maryline CRIVELLO indique qu'à la suite de la modification de la date de la réunion du Conseil d'Administration, **M. Stefan ENOCH** n'a pu se libérer, le point est donc présenté par **Mme Aurélie PHILIPPE**.

Mme Aurélie PHILIPPE présente les modifications relatives à l'article 30. Elle indique que cette modification du règlement intérieur est passée devant le conseil du collège doctoral et a été approuvée à l'unanimité. Elle est également passée devant la commission de la recherche au début du mois de mars et a été approuvée à l'unanimité également.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, profite de ce point pour rappeler que lors d'un précédent Conseil d'Administration les syndicats avaient demandé à disposer des statistiques relatives aux abandons de thèse pour les trois écoles doctorales, filtrés par genre.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote.

La modification de l'article 30 des statuts d'Aix-Marseille Université est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix pour et 1 abstention).

2.d. Divers

2.d.1 Approbation du Projet Sup' AmU dans le cadre de l'appel à projet FEDER Transformation Numérique

Mme Isabelle POULIQUEN explique que ce projet vient en réponse à l'appel à projet FEDER sur la transformation numérique et plus précisément sur le fait d'améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique. Ce projet est porté par la partie formations, mais aussi par la partie numérique. Il s'agit ici pour Aix-Marseille Université de profiter des opportunités offertes par l'intelligence artificielle et d'appuyer sur une des valeurs fortes de l'établissement qui est l'humanité, et sur une des ambitions qui est de garantir l'égalité des chances. Basée sur de l'IA générative, la plateforme numérique permettra de mieux informer et orienter les citoyens. Dans un premier temps les demandes traitées concerneront uniquement l'offre de formation, puis la plateforme sera élargie petit à petit aux services et à des réponses plus individualisées pour les étudiants.

Ce projet vise à garantir l'égalité des chances, l'équité, en garantissant un accès équitable et inclusif à l'information pour tous. Il va se baser sur la plateforme citée précédemment, sur de l'intelligence artificielle et sur un chatbot intelligent.

M. Damien VOGEL annonce que le coût de ce projet s'élève à 1 200 000 millions d'euros avec une date de livraison prévue en fin d'année 2027 ou début d'année 2028 dans le cas où Aix-Marseille Université serait lauréat.

Mme Maryline CRIVELLO propose de passer au vote.

Le Projet Sup' AmU (appel à projet FEDER Transformation Numérique) est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (31 voix pour et 1 abstention).

2.d.2 Approbation de la Convention portant réhabilitation du Bâtiment 5 du site Saint-Charles, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour la période 2021-2027

Mme Ségolène DURAND rappelle qu'il y a un an elle présentait en séance l'expertise du projet financé par le CPER qui visait à effectuer des rénovations à l'intérieur du bâtiment 5 du site de Saint-Charles. À la suite de sa présentation en Conseil d'Administration, l'expertise a fait l'objet d'une instruction auprès du rectorat et du représentant de la politique immobilière de

l'état. À la suite de leur approbation définitive, la DDPI est amenée à élaborer tous les dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs que sont la métropole, la région, le conseil départemental, la ville de Marseille ainsi que l'État. Les conventions avec les financeurs n'ont pas pour habitude d'être présentées en Conseil d'Administration, car elles n'excèdent pas le seuil requis pour la signature du Président or il s'avère que la convention avec la métropole d'Aix-Marseille dépasse ce seuil. À ce titre l'autorisation du Conseil d'Administration de mettre à la signature cette convention est sollicitée.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande ce qui est prévu pour sécuriser les salles de travaux pratiques, car il est noté « *problèmes de sécurité dans les salles de TP* » dans le projet. Elle précise qu'on ne pense jamais à demander ces documents pour les visites de la formation Spécialisée (F3SCT), et estime que cela est regrettable.

Mme Ségolène DURAND répond que les salles vont être mises aux normes en modifiant notamment l'accessibilité PMR et rééquilibrant le dispositif de traitement d'air.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, demande d'un point de vue juridique s'il est possible d'effectuer des travaux relevant du domaine de la sécurité avec des financements CPER.

Mme Ségolène DURAND répond que dans le cadre d'intervention sur les bâtiments il est obligatoire de traiter les sujets sécuritaires.

Mme Emmanuelle ROSA, pour l'UNSA Éducation, indique que si elle a bien compris la réponse apportée par Mme Ségolène DURAND, il peut y avoir une partie sécurité dans un projet CPER mais que cela ne peut pas être l'objet principal du projet.

M. Éric BERTON met au vote l'approbation de la Convention portant réhabilitation du Bâtiment 5 du site Saint-Charles, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) pour la période 2021-2027.

La convention portant réhabilitation du Bâtiment 5 du site Saint-Charles est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.3. Acceptation d'un don de la fondation Dassault Systèmes au profit de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MOI – 110 UM, UMR 7294, UMR D 235)

M. Damien VOGEL indique qu'il remplace **Mme Martine QUESSADA**. Il annonce que le don de 50 000 euros permettra de financer un robot explorateur dans le cadre de la mission océan.

M. Bruno POUVELLE, pour l'Union Étudiante, indique que le syndicat s'abstient pour ne pas participer au « positif washing » de Dassault. La position sera la même pour le don de la Fondation Crédit Agricole.

M. Éric BERTON met au vote l'acceptation d'un don de la fondation Dassault Systèmes au profit de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO – 110 UM, UMR 7294, UMR_D 235)

Le don de la fondation Dassault Systèmes au profit de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (31 voix pour et 1 abstention).

2.d.4 Acceptation d'un don de la Fondation Crédit Agricole au profit du laboratoire Management Sport Cancer (MSC-UR 4670)

M. Damien VOGEL explique qu'il s'agit d'un don de 55 000 euros par an pour une durée de trois ans pour contribuer au programme Rebond porté par le Laboratoire.

M. Éric BERTON met au vote l'acceptation d'un don de la fondation Crédit Agricole au profit du laboratoire Management Sport Cancer (MSC-UR 4670).

Le don de la Fondation Crédit Agricole au profit du Laboratoire Management Sport Cancer est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (31 voix pour et 1 abstention).

2.d.5. Attribution d'un logement de fonction pour Nécessité absolue de service (site Timone - UFR SMPM)

M. Julien CALABRO indique qu'à la suite d'un départ à la retraite sur le site de La Timone un logement est vacant. Dans le cadre de la nouvelle procédure mise en place par la DEPIL, la procédure de remplacement de cet agent a été lancée. Deux candidats ont été reçus par la DEPIL, la DRH campus et deux représentants SMPM, pour connaître leurs motivations, l'approche et la connaissance qu'ils avaient du site.

À la suite de ces entretiens, une personne a été sélectionnée.

Il est donc prévu d'affecter ce logement à **Monsieur Frederic DUMAS**.

M. Éric BERTON met au vote l'attribution d'un logement de fonction pour Nécessité absolue de service (site Timone - UFR SMPM).

L'attribution du logement de fonction pour Nécessité absolue de service (site Timone - UFR SMPM) est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.6. Attribution d'un logement de fonction pour Nécessité absolue de service (site Luminy - UFR Sciences)

Mme Laurence MOURET explique que la procédure mise en place est la même que celle présentée précédemment. Elle indique qu'une réunion avec l'ensemble des représentants des composantes sur le site de Luminy s'est tenue.

À la suite de la réception de deux candidatures et l'audition des deux candidats, il a été décidé d'affecter le logement au responsable DEPIL du campus.

M. Éric BERTON met au vote l'attribution d'un logement de fonction pour Nécessité absolue de service (site Luminy - UFR Sciences).

L'attribution d'un logement de fonction pour Nécessité absolue de service (site Luminy - UFR Sciences) est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d.7. Protocole transactionnel avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Mme Noémie CHABANON explique que dans le cadre d'un partenariat avec la métropole il a été nécessaire de mettre en place un protocole entre les parties afin qu'Aix-Marseille Université puisse percevoir la somme qui lui était due. Depuis, le partenariat se poursuit et les conventions ont pu être conclues et signées en bonne et due forme.

2.d.8. Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux à l'égard d'un usager

Mme Noémie CHABANON explique que le Président a été contraint de prendre un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux à l'égard d'un usager de la FEG pour une durée de trente jours. Initialement cette mesure était circonscrite au campus aixois, mais par un deuxième arrêté, elle a été étendue à l'ensemble des locaux FEG, FDSP et les bibliothèques des sites d'Aix-en-Provence et de Marseille. Elle précise qu'une procédure disciplinaire a été engagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est terminée à 16 h 34.

Le Président du Conseil d'administration,

ÉRIC BERTON